



**ACADÉMIE
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

SPÉCIALITE ARTS OPTION THÉÂTRE

Académie de la La Réunion

RAPPORT DE JURY Session 2025-2026

*Établi par Madame Anne Boulanger, IA-IPR de lettres
et par Madame Nathalie Gross, chargée de mission sur le dossier Art-théâtre*

En préambule

Obtenir la certification complémentaire Théâtre, c'est pouvoir postuler à un poste d'enseignement du théâtre en lycée mais c'est aussi détenir un argument de poids pour monter dans un établissement un projet théâtre (ouverture d'un atelier artistique, mise en place du dispositif « une troupe en établissement », montage d'un PEAC ...).

Se présenter à la certification, c'est montrer par conséquent aux membres du jury que l'on se projette dans une démarche pédagogique où le théâtre aura une place centrale, et que les élèves en seront les premiers bénéficiaires.

I. Présentation

La note n°2019-104 du 16-7-2019 parue au bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019 précise les deux objectifs de la certification : permettre à des enseignants

- de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours,
- et de disposer d'un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement.

Elle en définit les modalités :

Les candidats

Peuvent candidater :

- les enseignants du premier et du second degrés titulaires et stagiaires ;
- les maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- les enseignants contractuels du premier et du second degrés de l'enseignement public employés par contrat à durée indéterminée ;
- les maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

La composition du jury

Le jury est institué au niveau académique pour chacun des secteurs disciplinaires. Il est nommé par le recteur. Il est présidé par un IA-IPR. Il comprend également d'autres membres aux profils complémentaires : un enseignant du second degré engagé dans l'enseignement du théâtre et très fréquemment un professionnel du spectacle vivant.

Le déroulement de l'épreuve

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Le rapport

Le candidat inscrit remet un rapport de cinq pages dactylographiées maximum, comportant les éléments suivants :

- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

L'évaluation

Le jury évaluera :

- la connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;
- la capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques.

II. La certification complémentaire cette année 2025-2026

Composition du jury

Lors de cette session, le jury était composé de :

- Mme Anne Boulanger, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier théâtre dans l'académie
- Mme Gross Nathalie, chargée de mission auprès de l'inspection sur le dossier théâtre
- Mme Ophélie Lorenz, comédienne de la compagnie Les Vraisemblables

Statistiques

Bilan chiffré :

Indicateurs	Nombre
Inscrits	4
Présents	3
Admis	1 [33,33 % des candidats]
Ajournés	2 [66,67 % des candidats]

Statistique par discipline et par catégorie :

- 1 professeur des écoles
- 2 professeurs de lettres modernes au collège
- 1 professeur de lettres modernes en lycée

Moyenne de l'examen : 9,67 / 20

Note médiane : 9 / 20

III. Quelques préconisations au regard des prestations de cette année 2025-2026

Le dossier

Le jury n'a pas de modèle prédéterminé en tête, les dossiers peuvent adopter la forme libre qui convient à chaque candidat, à condition qu'ils soient entièrement rédigés et dactylographiés. Une attention particulière est également attendue quant à la qualité de la langue : le dossier doit être rédigé dans une langue correcte, sans erreurs orthographiques ni approximations syntaxiques, et témoigner de la maîtrise d'un vocabulaire précis et approprié aux enjeux du théâtre. Le jury rappelle que les références mobilisées dans le dossier doivent faire l'objet d'une présentation rigoureuse et normalisée. Toute citation doit être précisément référencée. Il est également possible de joindre en annexe des documents qui peuvent rendre compte des projets pédagogiques présentés.

Il ne s'agit pas dans le dossier d'accorder une place prépondérante à la présentation d'une pratique personnelle du théâtre mais de veiller à articuler expérience artistique personnelle, références théoriques et mise en oeuvre pédagogique. Le dossier doit ainsi faire émerger une réflexion personnelle sur le théâtre et sur son enseignement, appuyée sur des exemples précis et organisée autour d'une problématique. De même, si la référence aux programmes et à leur progressivité est attendue et pertinente, elle ne doit toutefois pas se limiter à une présentation descriptive mais s'inscrire dans une réflexion problématisée.

Le jury tient à réaffirmer que le théâtre doit être envisagé comme une pratique artistique à part entière, articulant travail du plateau et formation du spectateur. Il ne saurait être réduit à un outil au service d'autres finalités qu'elles soient thérapeutiques, interdisciplinaires ou encore ludiques.

L'exposé

Nous rappelons tout d'abord que l'exposé ne saurait se réduire à une relecture du dossier, préalablement consulté par le jury, et qu'il est important de respecter le temps imparti. Lors de cette session, le jury souhaite souligner la qualité du respect du temps de parole par l'ensemble des candidats.

L'exposé doit permettre au candidat de mettre en évidence les motivations qui sous-tendent sa candidature, ainsi que les éléments qui en fondent la légitimité.

Le candidat cherchera à mettre en valeur sa formation tant théorique que pratique, d'exposer une vision personnelle du théâtre étayée par des références, de lectures et des expériences de formation. Il doit aussi être en mesure d'interroger les enjeux de l'enseignement du théâtre, de se

projeter concrètement dans des situations d'enseignement, que ce soit dans le cadre d'un enseignement de spécialité au lycée, d'une classe à horaires aménagés ou d'une classe ordinaire.

Les références mobilisées dans l'exposé doivent être maîtrisées, assimilées et mises au service d'une réflexion personnelle. Par ailleurs, le jury est attentif à la diversité des références convoquées : si certaines références fondatrices sont attendues, celles-ci peuvent être utilement complétées par des apports plus contemporains, témoignant d'une curiosité intellectuelle et d'une actualisation des connaissances. C'est à cette fin que nous joignons en annexe à ce rapport une bibliographie indicative.

Ainsi, la démarche attendue relève d'une approche analytique : il ne s'agit pas de relater ou de décrire des expériences ou des projets mais bien de développer une réflexion personnelle en s'appuyant sur des connaissances scientifiques solides et actualisées, et faisant apparaître une vision construite du théâtre et de son enseignement.

L'entretien

Le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuient sur le dossier et l'exposé. Le jury part nécessairement de ces éléments et invite le candidat à préciser, développer, voire questionner ses propos.

Le jury a été attentif à :

- la connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations ;
- l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales ;
- la capacité à présenter et à analyser une mise en scène ;
- la connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée et des modalités de mise en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis ;
- la connaissance des partenaires artistiques locaux (associations, salles, festivals, etc.).

Le jury a pu apprécier chez certains candidats une fréquentation régulière des lieux de spectacle, témoignant d'un ancrage fort dans le tissu culturel local. Il est essentiel de connaître l'offre culturelle propre à son territoire. Il a aussi pu apprécier l'ouverture à d'autres horizons

notamment en s'appuyant sur des ressources numériques de qualité qui permettent d'élargir les références.

Cette ouverture culturelle peut être utilement prolongée dans une pratique personnelle du théâtre. Mais elle ne saurait toutefois suffire : le candidat est attendu sur sa capacité à la mettre à distance, à l'inscrire dans une réflexion didactique, en lien avec les apprentissages.

Le jury a par ailleurs pu apprécier des expériences pédagogiques riches et structurées. Si elles témoignent d'un engagement réel, il est attendu que les candidats soient en mesure d'en analyser les enjeux, d'en interroger les limites et de se projeter vers d'autres modalités de travail, en diversifiant leurs approches et en envisageant d'autres contextes d'enseignement.

Le jury a également été attentif à la maîtrise de notions et du vocabulaire spécifiques au théâtre. Si le dossier et l'exposé, construits en amont, favorisent une parole maîtrisée, l'entretien, malgré sa dimension plus spontanée, doit rendre compte du même niveau d'exigence. Le candidat est notamment attendu sur sa capacité à mobiliser avec précision un vocabulaire et des notions incontournables de sa discipline.

L'inscription dans une dynamique partenariale constitue un enjeu essentiel dans l'enseignement du théâtre. Le candidat doit être en mesure d'analyser cette collaboration : comment concevoir et conduire une séance partagée avec un artiste ? Comment se répartissent les rôles entre l'enseignant et le partenaire ? Quels sont les apports spécifiques de chacun ?

Conclusion

Un échec à la certification ne remet pas en cause la qualité des projets pédagogiques présentés : il invite plutôt à mieux appréhender les attendus spécifiques à la certification complémentaire. Le jury invite les candidats ajournés à se représenter. Il les encourage à s'appuyer sur un ensemble de ressources et de démarches complémentaires : la consultation des textes officiels et des programmes, la fréquentation régulière des oeuvres et des lieux de spectacle ainsi que la lecture d'ouvrages théoriques. Il est aussi attendu qu'il expérimente des pratiques partenariales avec les élèves. Enfin, l'observation de collègues enseignant en option ou en spécialité est vivement encouragée. Dans cette perspective, le jury invite les futurs candidats à s'inscrire à la formation qui vous sera proposée dans le cadre du PRAF.